

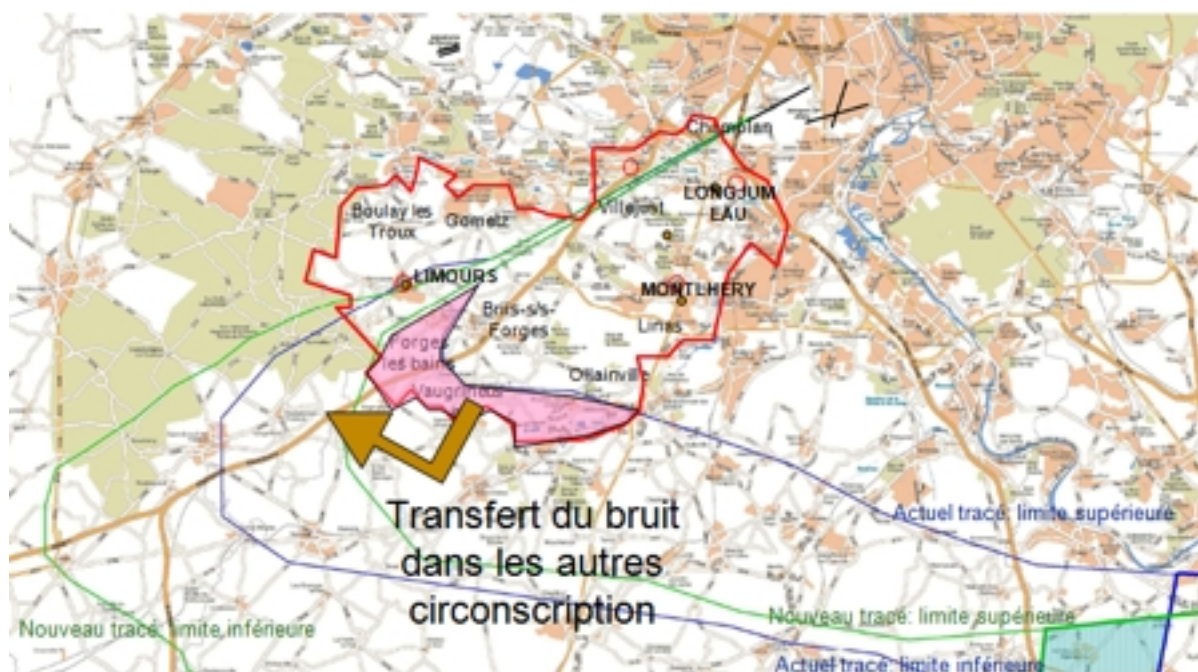
Augmentation des nuisances sonores, concentration de la pollution chimique au delà des seuils recommandés par l' [OMS](#) , le projet de Nathalie Kosciusko-Morizet ne semble pas avoir d'argument en sa faveur. L'on ne peut surtout pas parler d'amélioration de la qualité de vie des habitants des communes survolées. Alors quoi ?

Premièrement, il est important de savoir que Nathalie Kosciusko-Morizet a commencé à réfléchir à la modification des trajectoires en 2002, lorsqu'elle a été élue députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne (ce n'est pas nous qui le disons, c'est indiqué en toute lettre sur son blog, voir

[ici](#)

). Elle souhaite supprimer les avions de sa circonscription et, le moins que l'on puisse dire, est que sa carrière politique lui aura permis d'aller au bout de son projet.

Pas convaincu ? Regardez la carte ci-dessous qui montre comment la partie de sa circonscription survollée par l'ancien tracé s'en trouve d'un coup libérée, tout en sacrifiant la commune de Limours... Elle pousse même le vice jusqu'à décorer deux présidents d'association contre les nuisances aériennes de communes appartenant à la 4<sup>ème</sup> circonscription (voir [cet article](#) et [cet article](#) ) et se féliciter de cette modification dans "la lettre de Nathalie Kosciusko-Morizet" (voir [ici](#) ).



Deuxièmement, la [DGAC](#), même si elle ne peut raisonnablement s'opposer à un projet issu de son ministère de tutèle, dont Nathalie Kosciusko-Morizet est ministre, est tout à fait intéressée par cette modification de trajectoire qui va lui permettre de préparer le terrain à une augmentation du trafic aérien sur l'aéroport d'Orly.

Suite du dossier : [Premiers impacts de la mise en application](#)